

Contribution d'appartenance Annuelle des membres	Coût par usine
Membre Régulier et 2^e transformation (résineux et feuillus) : Adhésion en cours d'année payable au prorata. <ul style="list-style-type: none"> • De 0 à 15,0 MMpmp • De 15 à 25 MMpmp • De 25 à 50 MMpmp • De 50 à 75 MMpmp • De 75 à 100 MMpmp • Au-dessus de 100,0 MMpmp 	1 200 \$ 2 000 \$ 4 000 \$ 6 000 \$ 9 000 \$ 12 000 \$
Membre Associé : <ul style="list-style-type: none"> • Si l'adhésion est faite entre le 1^{er} janvier et le 30 juin • Si l'adhésion est faite entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 	695 \$ 390 \$

1 MMpmp = 1 000 000 pmp

Les taxes applicables sont en sus.

Cotisation pour les membres (Expéditions totales, estampées ou non)	Palier 1 De 0 à 49 999 999 pmp	Palier 2 De 50 000 000 à 99 999 999 pmp	Palier 3 100 000 000 pmp et plus
RÉSINEUX			
A) Bois sciés, rabotés et vendus	0.61	0.52	0.44
B) Bois sciés et vendus brut ou rabotés par une autre cie et vendus	0.48	0.44	0.40
C1) Bois rabotés à forfait <u>avec droit d'estampage</u> pour un non-membre	0.61	0.52	0.44
C2) Bois rabotés <u>avec droit d'estampage</u> et Vendu Bois remanufacturés <u>avec droit d'estampage et vendu</u>	0.51	0.47	0.43
C3) Bois rabotés à forfait <u>avec droit d'estampage</u> pour un membre	0.20	0.20	0.20
C4) Bois rabotés à forfait <u>sans droit d'estampage</u> Bois remanufacturés à forfait <u>sans droit estampage</u>	0.17	0.17	0.17
C5) Bois rabotés ou remanufacturés par une autre usine de la même cie	0.17	0.17	0.17
BARDEAUX			
D) Toise pour une entreprise qui produit du bardeau	0.11	0.11	0.11
FEUILLUS			
F) Bois sciés et vendus (tous les feuillus et pin blanc)	0.56	0.56	0.56

* Minimum 5600 \$/an/usine - 8500 \$/an/usine de produits spéciaux

Services phytosanitaires (membre régulier, associé ou 2 ^e transformation)	Base
Ouverture de dossier et enregistrement (1 ^e année seulement)	630 \$
Cotisation annuelle ACIA	410 \$
<ul style="list-style-type: none"> • Coût annuel minimum – avec estampe "HT" ou séchoir enregistré – avec séchoir et/ou estampe IPPC seulement – sans séchoir et/ou estampe IPPC seulement – bois modifié thermiquement 	5 600 \$ 2 900 \$ 1 950 \$ 1 225 \$

TPS : 144806361RT TVQ : Q1202669464